

## Évaluation du stage dans la communauté

Les élèves et les apprenantes et les apprenants non rémunérés sont considérés comme des travailleurs au sens de la **Loi sur la santé et la sécurité au travail** et ont les mêmes devoirs et droits que les travailleurs rémunérés. Elles et ils ont donc le droit de connaître les risques liés au lieu de travail et de refuser tout travail dangereux. Tout travailleur, y compris les élèves, les apprenantes et les apprenants et les stagiaires non rémunérés, doit suivre une formation élémentaire de sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail et répondre aux exigences du **Règlement de l'Ontario 297/13**. En ce qui concerne la santé et la sécurité, les employeurs qui offrent des stages ont les mêmes devoirs de protection envers les élèves et les apprenantes et les apprenants non rémunérés qui sont considérés comme des travailleurs au sens de la Loi sur la santé et la sécurité au travail qu'envers leurs travailleurs rémunérés. Les travailleurs ont le devoir général de veiller à leur propre santé et sécurité. Les travailleurs qui sont témoins d'un problème de santé ou de sécurité au travail, comme un risque ou une violation de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, ont le devoir de signaler la situation à leur employeur ou superviseur. En retour, ces derniers sont tenus de régler ces situations.

|  |  |             |
|--|--|-------------|
| Nom de l'entreprise :                                  | Adresse :  | Téléphone : |
| Élève :  | Type de stage :  |             |
| Enseignante ou enseignant de l'éducation coopérative : | Formulaire rempli par :<br>Représentante ou représentant de l'école :<br>Représentante ou représentant de l'entreprise : |             |

### MILIEU D'APPRENTISSAGE ET BIEN-ÊTRE

|   |     |     |       |
|---|-----|-----|-------|
| 1. Ce stage fournira-t-il une expérience d'apprentissage riche basée sur le plan d'apprentissage en éducation coopérative de l'élève? | Oui | Non | S. O. |
| 2. Le superviseur de stage possède-t-il les antécédents et les compétences nécessaires pour guider l'élève?                           | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Veuillez indiquer le travailleur qui sera responsable de la supervision de l'élève.   | Nom |     |       |
| 3. Ce lieu de travail fournira-t-il un milieu d'apprentissage favorable, sécuritaire et accueillant?                                  | Oui | Non | S. O. |
| 4. Ce lieu de travail fournira-t-il un milieu d'apprentissage inclusif, sensible à la culture et équitable?                           | Oui | Non | S. O. |
| 5. Le milieu d'apprentissage sera-t-il exempt de violence, de harcèlement et de discrimination?                                       | Oui | Non | S. O. |

**Commentaires :**

### MILIEU DE TRAVAIL

|   |     |     |       |
|---|-----|-----|-------|
| 1. L'état général de l'édifice et des installations fournit-il un environnement sécuritaire, propre et approprié?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ La ventilation est-elle adéquate?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Les appareils protecteurs, les transporteurs à courroie, les pistes et les autres pièces d'équipement sont-ils conformes aux normes?  | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Les aires de repos et les salles à manger sont-elles propres et exemptes de contaminants?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Le lieu de travail est-il doté d'un poste de premiers soins, d'un bassin oculaire et de panneaux de mise en garde?  | Oui | Non | S. O. |
| 2. Y a-t-il des toilettes et des vestiaires appropriés?   | Oui | Non | S. O. |
| 3. L'employeur de stage assurera-t-il une formation en matière de santé et de sécurité au travail (p. ex., orientation générale du lieu de travail : visite du lieu de travail, emplacement des extincteurs, des postes de secours et des sorties de secours, procédures d'évacuation, tableaux d'affichage pour le personnel)? | Oui | Non | S. O. |
| 4. L'entreprise a-t-elle une politique sur la santé et sécurité, au travail?  | Oui | Non | S. O. |

| MILIEU DE TRAVAIL   |     |     |       |
|---|-----|-----|-------|
| 5. Les politiques en matière de santé et de sécurité, et les autres documents connexes sont-ils facilement accessibles aux élèves (p. ex., tableau d'affichage)?  | Oui | Non | S. O. |
| 6. Le superviseur de stage connaît-il les procédures en cas d'accident?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'élève a-t-elle ou a-t-il été présenté à la représentante ou au représentant en santé et sécurité?   | Oui | Non | S. O. |
| 7. L'entreprise a-t-elle des politiques concernant les procédures d'urgence (p. ex., dégagement de sentiers, sorties clairement marquées) en réponse à divers événements d'urgence (p. ex., incendies, déversements de produits chimiques)? | Oui | Non | S. O. |
| <b>Commentaires :</b>   |     |     |       |

### RISQUES

L'élève du secondaire non rémunérée ou rémunéré qui participe à un programme de formation pratique autorisé par le conseil scolaire dont relève cette école est assujéti aux exigences relatives à l'âge minimum aux termes de la Loi sur la santé et la sécurité au travail et de ses règlements sous [Exigences relatives à l'âge minimum](#).

Si les employeurs de stage ne sont pas certains des règles qui s'appliquent à un risque particulier, ils doivent vérifier la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

| RISQUES EN MILIEU DE TRAVAIL   |     |     |       |
|--|-----|-----|-------|
| 1. L'élève sera-t-elle ou sera-t-il exposé ou obligé de travailler avec des matières dangereuses?  | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Les matières dangereuses comportent-elles une étiquette du SIMDUT?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Les fiches de données de sécurité (FDS) sont-elles disponibles?  | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'entreprise fournira-t-elle une formation sur le SIMDUT propre aux matières dangereuses qui seront utilisées sur le lieu de travail?  | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 2. L'élève travaillera-t-elle ou travaillera-t-il avec ou sera-t-elle ou sera-t-il exposé à des risques biologiques (p. ex., animaux, plantes, insectes, liquides organiques humains, maladies infectieuses ou aliments crus)? | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il une formation propre aux dangers biologiques?   | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 3. Le levage fera-t-il partie des tâches de l'élève (p. ex., boîtes, patiente ou patient)?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il une formation sur les techniques de levage sécuritaires?  | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 4. a) L'élève aura-t-elle ou aura-t-il à se servir des outils à main?  | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il une formation sur l'utilisation correcte et sécuritaire des outils?   | Oui | Non | S. O. |
| b) L'élève devra-t-elle ou devra-t-il se servir d'équipement ou d'outils à commande mécanique?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'équipement ou les outils sont-ils munis d'appareils protecteurs et de dispositifs de sécurité?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il une formation sur l'utilisation correcte et sécuritaire de l'équipement?  | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'équipement est-il muni de mécanismes de verrouillage et d'étiquetage?  | Oui | Non | S. O. |

## RISQUES EN MILIEU DE TRAVAIL

|  |     |     |       |
|--|-----|-----|-------|
| ➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il une formation sur les procédures de verrouillage et d'étiquetage?   | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 5. L'élève devra-t-elle ou devra-t-il utiliser de l'équipement mobile (p. ex., chariot élévateur, grue, pont roulant, véhicule nautique à moteur)?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il une formation ou sera-t-elle ou sera-t-il licencié pour opérer de l'équipement mobile conformément aux lois provinciales?   | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 6. L'élève sera-t-elle ou sera-t-il obligé de voyager en tant que passagère ou passager ou de conduire un véhicule à moteur immatriculé pour la route pendant son stage de travail (p. ex., véhicule de l'entreprise, véhicule personnel)?   | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 7. L'élève devra-t-elle ou devra-t-il travailler dans un espace clos (p. ex., entrepôts, vide sanitaire)?  | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il une formation relative aux exigences de sécurité pour travailler dans un espace clos?   | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 8. L'élève devra-t-elle ou devra-t-il travailler en hauteur?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Si l'élève travaille avec des échelles, est-ce qu'une formation sera fournie?  | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Si l'élève travaille à des hauteurs de plus de trois mètres, est-ce que la formation « Travail en hauteur » sera fournie? Chantiers de construction Règl. de l'Ont. 297/13   | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 9. L'élève devra-t-elle ou devra-t-il travailler sur un plan d'eau?  | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Les mesures nécessaires seront-elles prises pour assurer la sécurité de l'élève (p. ex., test de natation)?  | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 10. L'élève participera-t-elle ou participera-t-il à un programme de formation pratique assujéti aux exigences relatives à l'âge minimum aux termes de la Loi sur la santé et la sécurité au travail et de ses règlements sous <a href="#">Exigences relatives à l'âge minimum</a> (p.ex., travailler dans une fosse ou une carrière)? | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il une formation dans de telles circonstances?   | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 11. L'élève sera-t-elle ou sera-t-il exposé à des agents physiques (p. ex., vibration, bruit, conditions de température extrêmes)?   | Oui | Non | S. O. |
| ➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il la formation appropriée dans de telles circonstances?   | Oui | Non | S. O. |
| Si oui, spécifiez :  |     |     |       |
| 12. L'élève sera-t-elle ou sera-t-il placé dans des situations dangereuses (p. ex., conflit entre travailleur et client)?  | Oui | Non | S. O. |
| ➤ Les mesures nécessaires seront-elles prises pour assurer la sécurité de l'élève?   | Oui | Non | S. O. |

## RISQUES EN MILIEU DE TRAVAIL

Si oui, spécifiez :

13. L'employeur offrira-t-il une autre formation sur la sécurité propre à un secteur autre que celles qui ont été mentionnées précédemment?

Oui

Non

S. O.

Si oui, spécifiez :

## SÉCURITÉ PERSONNELLE

1. L'élève saura-t-elle ou saura-t-il comment demander de l'aide dans diverses situations?  
**À NOTER : Les élèves participant à l'éducation coopérative doivent toujours être supervisés et supervisées sur les lieux de travail.**

Oui

Non

S. O.

Si oui, spécifiez :

2. Si l'élève a besoin d'adaptations, seront-elles fournies (p. ex., endroit tranquille, autres mesures de soutien ou d'adaptations particulières conformément au PEI de l'élève)?

Oui

Non

S. O.

Si oui, spécifiez :

3. Y aura-t-il une considération d'ordre général en ce qui concerne la santé mentale et physique de l'élève avant toute assignation de travail?

Oui

Non

S. O.

Si oui, spécifiez :

4. L'élève devra-t-elle ou devra-t-il porter de l'équipement de protection individuelle?

Oui

Non

S. O.

➤ L'élève recevra-t-elle ou recevra-t-il une formation sur l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle?

Oui

Non

S. O.

➤ L'équipement de protection individuelle sera-t-il ajusté et entretenu correctement?

Oui

Non

S. O.

Si oui, spécifiez :

5. L'équipement de protection individuelle sera-t-il fourni par l'employeur?

Oui

Non

S. O.

Si oui, spécifiez :

6. L'élève devra-t-elle ou devra-t-il recevoir des immunisations ou des tests préventifs?

Oui

Non

S. O.

Si oui, spécifiez :

## Recommandation

Ce stage de travail est :

ACCEPTABLE

INACCEPTABLE

ACCEPTABLE avec les conditions suivantes :

Commentaires et considérations spéciales :

Date de l'évaluation :

Signature de l'enseignante ou de l'enseignant de l'éducation coopérative :

À titre d'employeur ou de superviseur de stage, je comprends mes responsabilités en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail :